



COLLOQUE 2025

L'ENFANT EN MIGRATION À L'ÉPREUVE DES RÈGLES DE RECONNAISSANCE EN DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ ET DES CONSIDÉRATIONS MIGRATOIRES : DE LA THÉORIE À LA PRATIQUE

JEUDI 19 JUIN 2025 – SPF JUSTICE (BD DE WATERLOO 115)



Présentation

L'enfant a cette particularité de vivre et d'intégrer des situations familiales internationales qu'il n'a pas choisies et subit les obstacles à la reconnaissance de son statut inhérents au franchissement de frontières. Sa vulnérabilité devrait appeler à la plus grande prudence de la part des autorités du pays d'accueil dans la reconnaissance de son état, de sa capacité et de ses liens de famille.

Le besoin de continuité et de stabilité de l'état des personnes au-delà des frontières est un objectif classique du droit international privé. Dans le contexte actuel de globalisation et d'explosion des situations familiales internationales, les règles de droit international privé sont devenues incontournables.

L'objet du présent colloque est tout d'abord de revenir sur ces règles spécifiques qui permettent de reconnaître en Belgique des situations familiales ou des états civils constitués à l'étranger et sur les difficultés de leur mise en œuvre. Nous observerons toutefois qu'il existe, au sein même des règles de droit international privé, des mécanismes correcteurs qui sont à même de surmonter certaines de ces difficultés.

Par ailleurs, le contexte européen, au travers du

droit à la libre circulation, à la vie privée et familiale, et du principe de l'intérêt supérieur de l'enfant offre des correctifs externes favorisant la reconnaissance de situations privées et familiales étrangères.

Au contexte de globalisation, s'ajoutent un climat de défiance et des politiques migratoires sévères venant inévitablement impacter la vie de famille transnationale. L'enfant en situation internationale est alors souvent la première victime des considérations migratoires de plus en plus prégnantes dans la mise en œuvre des règles de droit international privé et plus généralement dans chacune des étapes administratives qui le touchent lui ou sa famille.

Se basant sur des problèmes récurrents issus de la pratique, nous insisterons sur la prise en considération contrastée des droits fondamentaux et spécialement de l'intérêt supérieur de l'enfant, en fonction des enjeux migratoires. Seront ainsi abordés : la détermination de l'âge des MENAs, la reconnaissance des liens de filiation étrangers et le droit pour l'enfant de vivre en famille eu égard à son intérêt supérieur.

Programme

08h30 | Accueil des participants

09h00 | **Introduction** – Clément Magritte, juriste à l'ADDE et assistant à l'ULB

09h15 | **Les règles en matière de reconnaissance**

- **La reconnaissance des actes et jugements étrangers, difficultés de mise en œuvre et nouveautés BAEC**
- **Les mécanismes correctifs qui peuvent être invoqués**
- Questions-réponses

10h05 | Pause-café

10h30 | **Un impératif de reconnaissance des situations familiales au nom du respect des droits fondamentaux**

- **Libre circulation au sein de l'UE : chronique de jurisprudence** – Jean-Yves Carlier, prof. à l'UCLouvain et avocat
- **Intérêt supérieur de l'enfant et le droit à la vie privée et familiale favorisant la permanence du statut personnel : chronique de jurisprudence** – Marie Fanara, doctorante et assistante à l'UCLouvain
- **Vers un dépassement du contrôle conflictuel ?** – Marc Fallon, prof. émérite à l'UCLouvain
- Questions-réponses

12h00 | Lunch

13h00 | **Influence des considérations migratoires sur la mise en œuvre des règles de droit international privé - questions choisies**

- **Détermination de l'âge des MENAs**
 - Vision d'un médecin sur les tests osseux
 - La reconnaissance des actes de naissance vs le recours systématique aux tests osseux – Alix Ernoux, doctorante et assistante à l'ULiège
- **Reconnaissance des filiations établies à l'étranger et l'intérêt supérieur de l'enfant : double standard**
 - Reconnaissance des filiations et suspicion de fraude
 - Reconnaissance des liens de filiation issus de GPA – Jean-Pierre Jacques, chargé de cours à l'UMons et avocat
 - Vision d'un pédopsychiatre sur l'impact des législations belges sur l'intérêt supérieur de l'enfant
- Questions-réponses

15h00 | Pause-café

15h30 | **Le droit de vivre en famille et la prise en compte de l'intérêt supérieur de l'enfant**

- **Le regroupement familial à la lumière de l'intérêt supérieur de l'enfant dans la jurisprudence de la CEDH** – Sylvie Saroléa, prof. à l'UCLouvain et avocate
- **Les droits de l'enfant dans les décisions d'éloignement d'un parent et dans les décisions de placement d'un enfant** – Aline Bodson, doctorante à l'UNamur et l'UCLouvain
- Questions-réponses

16h30 | **Conclusion**

16h45 | Clôture

Infos pratiques

Lieu de la formation

SPF Justice
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles

Accès

Métros 2/6 : arrêt Hôtel des Monnaies
Trams 4/10 : arrêt Porte de Hal
Train : arrêt Bruxelles-Midi ou Gare centrale
+ Bus : 48, 52, 123, 365a, R36, W : arrêt Porte de Hal

Horaire

Le jeudi 19 juin 2025 de 8h30 à 16h45.

Inscription

Tarifs (incluant 2 pauses-café et le lunch) :
150 €

130 € pour les abonnés à la Revue du droit des étrangers, les travailleurs d'asbl et les avocats-stagiaires

100 € pour les étudiants

Paielement

À la réception de votre inscription, vous recevrez une facture avec une communication structurée.

Agrément

La formation est agréée par l'OBFG pour un total de 6 points de formation.

L'Institut de formation judiciaire prendra en charge les frais d'inscription (€ 150,00 p.p.) des magistrats professionnels, magistrats en formation et membres du personnel de l'ordre judiciaire, pour la formation mentionnée sous rubrique, à condition qu'ils soient effectivement présents à la formation. Il est toutefois permis de se faire remplacer par un collègue (indiquer son nom et ses fonctions sur la liste des présences à la place du collègue remplacé).

S'INSCRIRE ICI

Ou en entrant le lien suivant dans votre barre d'adresse :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSd66aDaFv7JfzbD_trt0xinSJCUs79j3aIGYsZKXcNHI_IRw/viewform?usp=header/

